



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/711
1er décembre 2005

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

582ème séance plénière

PC Journal No 582, point 4 de l'ordre du jour

DECISION No 711
PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU
DE L'OSCE A EREVAN

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE à Erevan jusqu'au
31 décembre 2006.